

ANNEXE 3 – PARTICIPATION DES CHERCHEUSES OU CHERCHEURS À LA NOUVELLE ENTREPRISE OU À L’INITIATIVE ENTREPRENEURIALE

Veillez fournir les renseignements demandés ci-dessous pour chaque chercheuse ou chercheur participant à la nouvelle entreprise ou à l’initiative entrepreneuriale. Voir la définition de « chercheur, chercheuse » dans le Règlement 29.

Nom de la chercheuse, du chercheur ou des chercheuses et chercheurs participant à la nouvelle entreprise ou à l’initiative entrepreneuriale		
Poste/titre au sein de l’Université d’Ottawa et, le cas échéant, au sein d’un hôpital ou d’un institut de recherche affilié (voir la définition dans le Règlement 29)		
Faculté et département		
Poste au sein de la nouvelle entreprise ou de l’initiative entrepreneuriale		
Adresse courriel dans la nouvelle entreprise ou l’initiative entrepreneuriale (qui doit être différente de celle de l’Université d’Ottawa)		
Déclaration de conflit d’intérêts potentiel remplie et signée	OUI	NON

La nouvelle entreprise ou l’initiative entrepreneuriale reconnaît et accepte ce qui suit :

- Les tarifs applicables aux utilisatrices et utilisateurs externes s’appliqueront à la nouvelle entreprise ou à l’initiative entrepreneuriale qui utilise les services de plateforme technologique de l’Université d’Ottawa, y compris l’atelier d’usinage et l’atelier d’électronique, et ce, même si elle a conclu une entente de collaboration en recherche ou une entente de services de recherche avec une chercheuse ou un chercheur de l’Université d’Ottawa.
- La nouvelle entreprise ou l’initiative entrepreneuriale passera elle-même toutes les commandes d’articles destinés aux locaux de l’Université d’Ottawa, à l’exception des livraisons présentant des risques pour la sécurité, comme celles de produits chimiques. Les articles de cette nature seront livrés au magasin de la faculté concernée (Magasin des sciences, Medistore, etc.), qui en assurera la réception. Si le nombre de commandes reçues par le magasin dépasse la mesure raisonnable, l’Université d’Ottawa pourra percevoir des frais auprès de la nouvelle entreprise ou de l’initiative entrepreneuriale.
- Tous les fichiers électroniques concernant les activités de la société doivent être stockés sur un serveur autre que celui de l’Université d’Ottawa.
- Si la nouvelle entreprise ou l’initiative entrepreneuriale demande l’autorisation d’utiliser l’espace de l’Université d’Ottawa ou si elle est autorisée à l’utiliser, elle doit indiquer dans sa demande quels sont l’équipement et les services de l’Université d’Ottawa qu’elle prévoit utiliser dans cet espace.

- L'autorisation d'utiliser l'espace de l'Université d'Ottawa, son équipement et ses services est subordonnée à la condition que la nouvelle entreprise ou l'initiative entrepreneuriale ait souscrit une assurance et puisse la maintenir en vigueur (le type et le montant de l'assurance devant être déterminés par le Bureau de la gestion du risque de l'Université).
- Il importe de distinguer clairement les projets menés comme chercheuse ou chercheur de l'Université d'Ottawa et ceux menés à titre de membre du conseil d'administration, de la direction ou du personnel de la nouvelle entreprise ou de l'initiative entrepreneuriale, afin de les séparer des responsabilités de la chercheuse ou du chercheur auprès de l'Université d'Ottawa (aux termes de la Méthode 29-1). Les projets qui associent une nouvelle entreprise ou une initiative entrepreneuriale à une chercheuse ou un chercheur doivent faire l'objet d'une entente écrite de collaboration en matière de recherche. Les fonds obtenus par l'intermédiaire de l'Université d'Ottawa ne peuvent pas servir à financer les activités de recherche de la nouvelle entreprise ou de l'initiative entrepreneuriale, sauf si les conditions de la subvention en disposent autrement.

Signé par la nouvelle entreprise ou l'initiative entrepreneuriale

(J'ai le pouvoir de lier la nouvelle entreprise ou l'initiative entrepreneuriale)

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Veillez renvoyer le formulaire dûment rempli à ssi@uOttawa.ca. L'équipe du Développement des affaires communiquera avec vous dans les 5 jours ouvrables.